



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE L'EURE

Évreux, le 08 NOV. 2016

Affaire suivie par : Carole COURTOIS – Julien VILCOT  
ute.dreal-hnormandie@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. : 02 32 23 45 70 – Fax : 02 32 23 45 99

**Procès-verbal de la Commission de Suivi de Site de la société HOWA TRAMICO  
du vendredi 27 novembre 2015 à 14 h 30 à la mairie de Brionne (27800)**

Sous la présidence de Monsieur le sous-préfet de Bernay, Emmanuel LE ROY, s'est tenue, le vendredi 27 novembre 2015, la Commission de Suivi de Site de la société HOWA TRAMICO BRIONNE.

**Participants à cette réunion :**

M. Emmanuel LE ROY, Sous-préfet de Bernay,  
Mme. Carole COURTOIS, DREAL-UTE,  
M. Julien VILCOT, DREAL-UTE,  
M. Emmanuel BALIRY, Mission administrative DREAL-UTE,  
M. Emmanuel BESNARD, CHS.CT HOWA TRAMICO,  
M. Habib METHLOUB, CHSCT. HOWA TRAMICO,  
M. Michael LEBLOND, HOWA TRAMICO,  
Mme. Céline QUEANT, HOWA TRAMICO,  
Mme. Isabelle FOUQUART, directrice usine HOWA TRAMICO,  
M. Xavier LAFFARGUE, responsable HSE HOWA-TRAMICO,  
M. Christophe LAMY, DDTM,  
Mme. Véronique GUEDEE, DDTM.  
M. Lucien EON, adjoint Maire de Brionne

M. Emmanuel LE ROY demande s'il y a des observations avant que ne débute la Commission de Suivi de Site de la société HOWA TRAMICO. Aucune observation, l'ordre du jour peut se dérouler.

Le sous-préfet donne la parole à Monsieur LAFFARGUE pour le premier point.

**I – EVOLUTION DE L'ARRETE PREFECTORAL**

M. LAFFARGUE mentionne l'évolution de l'arrêté préfectoral de la société HOWA, il informe que la dernière CLIC remonte au 16 décembre 2009. Le PPRT du site de HOWA TRAMICO est du 26 novembre 2010, avec une base de travail relative à la mise à jour de l'étude de danger (EDD) 2007 finalisée en juin 2008.

M. LAFFARGUE mentionne que la mise à jour de l'EDD finalisée en mars 2012 a débouché sur l'arrêté préfectoral n° D1-B1-14-727 du 1 octobre 2014.

## II – ACTIONS DE PREVENTIONS

### a) – Implication de sous-traitants

Le CHSCT a été élargi aux entreprises extérieures, il y a donc eu une réunion annuelle.

Le critère de choix se distingue par :

- 1) l'intervention sur l'installation
- 2) les travaux dangereux
- 3) la durée de l'intervention, la fréquence et l'effectif.

Il est à noter que 80% des entreprises extérieures assistent à cette réunion. Ces réunions servent à aborder la synthèse des interventions ainsi que le bilan. Elles permettent des échanges.

En résumé, il est tenu compte des impératifs concernant la sécurité du site, de l'évolution des procédures internes et de l'amélioration de la communication.

### b) – Implication des fournisseurs

L'audit de l'installation facilite la cohésion du travail, permet un bon niveau de sécurité de l'installation et assure l'évolution des instructions de travail.

### c) – Implications internes

Une équipe POI est formée régulièrement. Un exercice annuel implique l'ensemble du site, une amélioration notable est à souligner.

## III – ETUDES – REALISATIONS – INCENDIES

Au niveau des études, on observe l'éloignement de la zone de stockage de matières premières et des déchets inflammables en 2009, ce qui a permis la création d'une zone de stockage.

### a) – La dotation en moyen fixe

Application règle D9 : création d'une réserve de 800 m<sup>3</sup> avec aire de pompage et rampes déluges.

### b) – La dotation des moyens mobiles d'extinction

Sur la base de la règle R4, la détermination du besoin qualitatif et quantitatif d'extincteurs a permis de réaliser des travaux qui ont contribué à l'augmentation de la dotation des extincteurs sur le site.

### c) – Exutoires des fumées

Sur la base de l'arrêté préfectoral en vigueur des travaux ont été réalisés. En l'occurrence le changement des exutoires des fumées des bâtiments 30 et 31.

En ce qui concerne le confinement du site selon la règle D9A, les travaux ont été réalisés en 2014. La capacité de stockage est passée de 1 200 m<sup>3</sup> à 2 400 m<sup>3</sup>.

### d) – Protection foudre du site

Sur la base d'une mise à jour de l'analyse du risque foudre, ont été réalisés des travaux qui ont augmenté le niveau de protection contre la foudre.

### e) – Lutte contre les incendies

Les risques d'explosions et de boules de feu, un travail de réduction a été mis en œuvre. Les travaux réalisés concernent la suppression d'une cuve ainsi que l'équipement en « événements de respiration » des cuves existantes.

Sur la base de l'arrêté préfectoral, la détection permanente des niveaux d'eau des cuves d'alimentation du système de protection Sprinkler est réalisée et reportée au niveau du local de surveillance.

#### **IV – ETUDES – REALISATIONS — STOCKAGE**

a) – La sécurisation du stockage du MDI.

Des travaux ont été réalisés pour éviter tout débordement et garantir la sécurisation du stockage de MDI, notamment la gestion des niveaux « Haut » et « Très Haut ».

b) – La sécurisation du stockage du TDI/MDI

Sur la base d'une analyse interne, les vapeurs d'isocyanates dans les locaux de stockage sont mesurées en permanence. Toute fuite de TDI ou de MDI est immédiatement détectée par le procédé SPM. La mise en place de la sécurisation du stockage des Polyols dans la phase de déchargement a été réalisée en septembre 2015. Il est rappelé que le composant des polyols ne présente pas de risques majeurs pour l'homme. Il a été réalisé une détection d'arrêt de pompe.

#### **V – ETUDES – REALISATIONS – ENVIRONNEMENT**

Dans la continuité de la réalisation initiale du confinement du site un séparateur d'hydrocarbures a été mis en place.

Connexion des rejets d'eaux sanitaires au réseau de collecte publique nouvellement étendu jusqu'au site. L'activité du site du point de vue des rejets dans l'eau, l'air et aussi concernant les déchets et le bruit a été stable. Le suivi des eaux pluviales, dans le cadre de RSDE pérenne concerne le zinc. Suite à la mise en place de piézomètre, il est prévu un suivi régulier des eaux souterraines.

#### **VI – COÛTS ASSOCIES**

– Risque incendie

Le total pour le risque incendie est égal à 508 865 euros.

– Risque environnement

Le total est de 305 247 euros.

– Stockages

Les coûts associés au niveau des stockages sont de 72 715 euros.

#### **VII – PROGRAMME PLURIANNUEL D'OBJECTIFS**

a) – Surveillance des eaux souterraines

En 2016, surveillance accrue des eaux souterraines par la mise en place de 6 piézomètres définis fin 2015 et par la surveillance des eaux souterraines mi et fin 2016 par l'analyse de ces eaux en période de basses et hautes eaux.

b) – Contrôle d'accès du site et certification du site

Des travaux ont été requis par la DREAL avec une date butoir fin du 1<sup>er</sup> semestre 2016. En 2016, la poursuite de l'éloignement de l'installation de matières premières combustibles pour la réduction et la redistribution des volumes sera maintenue. L'objectif du site pour l'année 2017 est la certification 14001.

## VIII – BILAN SGS 2014 – 2015

### a) – Système de gestion de la Sécurité

Il est composé de trois éléments principaux: Organisationnel, Techniques, et la Formation.

- 1) – Les organisationnels sont les procédures de travail et d'intervention.
- 2) – Les techniques sont les éléments qui concourent à prévenir un risque ou à en limiter les effets.
- 3) – Les formations répondent à une situation d'urgence.

Sur la base du retour d'expérience, des visites d'inspections et des accidents/incidents.

### b) – Les audits sur l'instruction de déchargement des véhicules citernes.

- TDI audit semestriel
- MDI audit semestriel
- CO2 audit annuel

L'audit sur l'instruction de permis de feu est annuel et ponctuel selon la localisation, chaque responsable doit vérifier le respect des consignes. L'audit porte sur l'instruction du contrôle de température de la mousse. Pour la mousse, un ensemble de sondes signale la fiabilité de la température. Les exercices d'Évacuation et de POI sont annuels.

Monsieur LEBLOND a en charge la formation des ESI. Cette formation est ponctuée de 6 à 8 séances d'entraînement par an.

Le but des audits est de valider la compétence du personnel, faire évoluer les procédures de travail et identifier les axes de formation pour l'année suivante.

Les objectifs sont fixés chaque année lors de la revue de Direction Sécurité, vus lors des bilans trimestriels et en revue annuelle. L'objectif à atteindre est de 100% en fin d'année. Le pourcentage est donné à chaque fin de trimestre.

Dans les Organisationnels, les Techniques, et les Formations sont inclus les objectifs fixés en % pour les T1-T2-T3 et T4. Dans le SGS s'insèrent les visites d'inspection des installations classées.

Dans les plans d'actions sont prévus les travaux, l'évolution des instructions de travail, les équipements. Les études sont demandées lors des visites de la DREAL.

Le retour d'expérience occasionne un échange avec les fournisseurs.

## IX – INCIDENTS ET ACCIDENTS 2014 – 2015

Tout incident concernant l'installation ou un risque incendie est signalé à la direction du site. Une analyse des causes est faite par un groupe de travail pluridisciplinaire. Un plan d'action est élaboré et suivi. L'efficacité du plan d'action est jugée.

### a) – Incidents et accidents année 2014

- 1) – Manque de Polyol en début de coulée, dû à l'absence de recirculation en début de coulée et à un colmatage du filtre pour une autre coulée.
- 2) – Court-circuit d'une sirène alarme incendie local 18,
- 3) – Présence de MDI sur zone de déchargement,

4) – Inondation du local bâtiment 15, due à un choc sur une nourrice d'alimentation du réseau sprinkler

b) – Incidents et accidents année 2015

- 1)- Court-circuit d'un moteur de VMC, sanitaire bâtiment 4,
- 2) – Variation des taux TDI, nouveau système trop réactif,
- 3) – Mélange dans cuve de stockage polyol,
- 4) – Fluctuation importante du débit de Polyol.

Les plans d'action établis suite à l'analyse collégiale sont les suivants :

- La modification des localisations des stockages,
- Le changement systématique de toutes les VMC,
- La réfection du bras supérieur de déchargement du MDI pour éviter tout mauvais serrage.

M. le Sous-Préfet demande s'il y a des questions relatives à cette présentation, n'ayant pas d'observations et de remarques la parole est donnée à la DREAL.

La DREAL annonce les points de sa présentation.

- Les actions de l'inspection des installations classées,
- Le retour sur l'exercice PPI 2014,
- Le fonctionnement de la CSS.

## X – INSPECTIONS – L'ACCES AU SITE

Un arrêté préfectoral de mise en demeure a été signé par le préfet le 18 novembre 2015 (Gestion des accès au site). Une visite a eu lieu le 17 décembre 2014 sur le thème « Facteurs Organisationnels et Humains ».

Au cours de l'année 2014, une autre visite a eu lieu lors de l'exercice PPI. Ces déplacements viennent s'ajouter aux deux visites de 2013 sur les thèmes du dépotage et du sprinklage.

## XI – EXERCICE PPI

Les exercices PPI sont organisés par la préfecture et servent à tester les réactions de l'exploitant, de la mairie et autres services concernés.

a) – Le scénario retenu

La simulation d'un incendie du à un court-circuit dans un moteur du pont roulant dans le bâtiment 31, zone de stockage contenant 13 000 m<sup>3</sup> de mousse polyuréthane. L'incendie dans ce bâtiment a pour conséquence la délocalisation du PC exploitant et du PCO dans les locaux de l'Intercom du pays Brionnais.

b) – Les points testés

Les points testés sont :

- 1) – Le déclenchement de la sirène d'alerte pour la population,
- 2) – L'évacuation du personnel,
- 3) – Le PCO déporté à l'extérieur de l'entreprise,
- 4) – La mobilisation de la CMIC (Cellule Mobile d'Intervention Chimique).

- 5) – L'utilisation de la réserve d'eau récente de 800 m3,
- 6) – La mise en place d'un rideau d'eau fin afin de neutraliser les fumées.
- 7) – La prise en charge de deux victimes intoxiquées par les émanations de fumées.

Les points testés d'un point de vue extérieur sont :

- 1) – La déviation de la circulation sur le CD 46,
- 2) – La déviation d'un barrage filtrant au rond-point avant la route d'Authou laissant passer les Poids-Lourds destinés à l'entreprise,
- 3) – La transmission de l'alerte et circuit de l'information entre la SNCF – La société HOWA et le COD en simulant l'arrêt de la circulation ferroviaire de la ligne ROUEN – BERNAY – CAEN,
- 4) – La mise en œuvre par la mairie de Brionne de son PCS dans l'objectif de rechercher un lieu de confinement.

En ce qui concerne cet exercice, 14 organismes participaient aux points testés.

Le résultat de ce test a mis en exergue une forte mobilisation de l'industriel et des services. La bonne communication FI – DOI – et FI/SDIS. L'exercice de simulation de la « Délocalisation » du PC a été positif. Il reste à améliorer la délégation de certaines actions par le DOI ainsi que la gestion des alarmes.

## XII – FONCTIONNEMENT DE LA CSS

Les Commissions de Suivi de Site sont encadrées par le décret du 7 février 2012. L'arrêté préfectoral a été pris le 21 mai 2013.

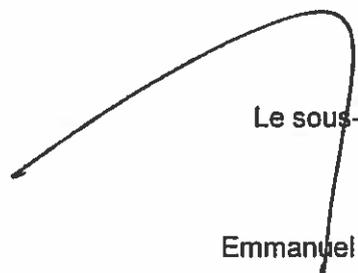
La DREAL met l'accent sur la fréquence des réunions pour qu'elle soit annuelle. Elle souligne la nécessité qu'un rythme annuel est prévu par les textes législatifs.

La DREAL a transmis un projet de règlement Intérieur. L'objectif est de l'adopter à la prochaine CSS et que chaque collègue ait une parité de voix.

Pour l'organisation des prochaines CSS, la DREAL précise qu'il y aura un représentant par collège et propose une consultation sur la base électronique. Il est proposé que la prochaine CSS se déroule au sein de l'entreprise HOWA TRAMICO avec une visite de cette dernière.

L'exploitant donne son accord.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le sous préfet lève la séance, il est 15 h 20.

  
Le sous-préfet  
Emmanuel LE ROY